

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

FONCTION PUBLIQUE

CATEGORIE B : UN PARCOURS SEME D'OBSTACLES

La CFDT a voulu la réforme de la catégorie B, avec l'objectif de permettre à toutes les filières d'accéder au grade le plus haut, en fusionnant les anciens cadres d'emplois.

Nous n'avons cependant pas signé d'accord car les niveaux indiciaires proposés étaient très inférieurs à nos attentes.

Et aujourd'hui ?

Le décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation depuis 2006, puis son gel depuis juillet 2010, réduit à néant une revalorisation déjà jugée insuffisante.

Par ailleurs, le mécanisme qui associe avancements de grade au choix ET par examen professionnel, alors que celui-ci n'est pas toujours organisé, empêche de pourvoir à toutes les nominations possibles.

Enfin, le retour au quota d'une promotion interne pour trois recrutements (au lieu de deux) conduit, dans une période de moindre recrutement, à bloquer l'ascenseur social.

De grandes différences de traitement

La carrière des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux est limitée aux deux premiers grades de la catégorie B : c'est une exception que rien ne justifie.

Les 3 années d'étude des travailleurs sociaux, les licences professionnelles ne sont pas prises en compte.

Autant d'éléments qui démontrent la nécessité de revoir la situation de la catégorie B.

De plus, les difficultés les plus criantes touchent les métiers les plus féminisés, est-ce un hasard ?





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

RECONNAÎTRE LES RESPONSABILITÉS ET TECHNICITÉS CROISSANTES

La réforme de la catégorie B intervenue à partir de 2010 n'a pas réglé nombre de difficultés, elle en a même créé d'autres. Pour la CFDT, il est grand temps d'y remédier !

- **Rémunérer** le début de carrière, c'est-à-dire le premier grade de la catégorie B à 1,2 fois le SMIC et la fin de carrière au double (2,4 SMIC).

- **Supprimer le lien entre avancements de grade** au choix et par examen professionnel.

- **Abaisser le quota de promotion interne** à une nomination pour deux recrutements.

- **À niveau de recrutement identique, carrière identique** : la carrière des moniteurs éducateurs et des intervenants familiaux, professionnels très majoritairement féminins, doit se faire sur les trois grades de la catégorie B.

- **Reconnaître les travailleurs sociaux en catégorie A** : depuis près de dix ans, ils bénéficient d'une formation répondant en tous points aux exigences européennes pour être reconnue au niveau d'une licence.

Ils doivent donc être reclassés en catégorie A comme les infirmiers.

Et ce d'autant plus que leurs missions n'ont cessé d'évoluer en terme de compétences et de responsabilités.

- **Prendre en compte l'émergence des licences professionnelles** : dans la filière technique, le recrutement s'effectue aujourd'hui en catégorie B sur la base de concours avec un titre de niveau Bac ou Bac+2 et en catégorie A avec un diplôme d'ingénieur.

La **CFDT** revendique la création d'un cadre d'emplois en catégorie A entre celui des techniciens et celui des ingénieurs.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AURONT LIEU LE 4 DÉCEMBRE 2014

Pour mieux vous représenter, aux niveaux local et national, votez pour les candidat(e)s **CFDT** !



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

CFDT.FR

Octobre 2014

Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Interco CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52 - www.interco.cfdt.fr